



FLASH INFO :

INDEMNITÉ CARBURANT 2026

Face à la hausse des coûts du carburant liée au conflit au Moyen-Orient, l'État met en place une aide ciblée pour les travailleurs « grands rouleurs » utilisant leur véhicule à des fins professionnelles.

QUEL MONTANT ?

- 50 € (forfaitaire) versés une seule fois et équivalents à 20 cts/litre pour la consommation moyenne sur trois mois

POUR QUELS AGENTS ?

Agents publics (titulaires, contractuels, vacataires) utilisant un véhicule personnel :

- pour les trajets domicile-travail
- ou pour des déplacements professionnels (missions, interventions, tournées, astreintes...)

CONDITIONS CUMULATIVES À REMPLIR

- Être domicilié fiscalement en France hexagonale ou dans un DROM-COM éligible : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte
- Être âgé d'au moins 16 ans au 31/12/2024
- Avoir déclaré un revenu d'activité en 2024 (salaires, BIC, BNC, BA)
- Avoir un Revenu Fiscal de Référence $\leq 16\,880$ € / part
- être non redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière
- avoir un véhicule personnel assuré, thermique ou hybride non rechargeable
Sont exclus : véhicules électriques, hydrogène, agricoles, poids lourds, véhicules de fonction ou de service
- Pour le critère « grands rouleurs » : justifier d'une distance $>$ à 15 km par trajet domicile-travail OU d'un kilométrage annuel $>$ 8 000 km pour motifs professionnels

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

- En ligne sur impots.gouv.fr via le formulaire dans l'espace personnel contribuable à partir du 27 mai 2026, pour une période de 2 mois
- À renseigner : état civil, numéro fiscal, immatriculation, carte grise
- Versement sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale dans un délai d'environ 10 jours

Une seule aide par véhicule

CONTRÔLES ET SANCTIONS

- Contrôle possible pendant 5 ans → conserver vos justificatifs
- Remboursement en cas de versement indu avec :
 - Majoration +50 % en cas de manquement délibéré
 - Majoration +100 % en cas de fraude